tif dans les hôpitaux, les malades étant soignés chez eux.

Il faut espérer que la maladie conservera son caractère bénin. Nos lecteurs remarqueront que, si elle s'est aggravée depuis deux jours à Paris et a dégénéré, malheureusement dans un trop grand nombre de cas, en pneumonie ou en bronchopneumonie, cela tient à l'insouciance des malades qui ont négligé de se soigner à l'apparition de la grippe.

Il ne faut nullement s'effrayer d'une épidémie fort bénigne, si elle est bien traitée au début; *mais il ne faut pas non plus dédaigner de prendre* des précautions nécessaires.

Procès de presse. — Nous apprenons que le *Petit Nord*, le *Progrès du Nord* et l'*Echo du Nord* sont assignés en police correctionnelle, à la requête de M. Lalou, député du Nord. Ces trois journaux sont poursuivis pour avoir reproduit une lettre d'un sieur Poulle publiée dans le *Phare* de Dunquerque et que M. Lalou juge diffamante pour lui.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Francis de Launay, secrétaire de la rédaction de l'excellent journal catholique le *Monde*.

M. de Launay a succombé à l'âge de cinquante-deux ans, des suites d'une maladie qui le minait depuis plus d'un an.

Il comptait de nombreux amis à Lille, où il avait collaboré autrefois, pendant quelques mois, au *Propagateur*, pendant une maladie du regretté M. Henri Lefebvre.

Il assistait également chaque année au congrès catholique de Lille, sur les séances duquel il envoyait à son journal des correspondances justement remarquées.

Lorsque la guerre éclata, de Launay partit comme chef d'ambulance. Là encore, son sang-froid, son activité, son esprit si ouvert et si riche, l'élevèrent à la hauteur des circonstances et le firent remarquer. A la suite de cette campagne, à la fois périlleuse et pénible, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. Francis de Launay avait débuté dans la vie comme secrétaire de M. le comte de Montalembert.

Il était entré au *Monde* quelques années après la guerre.

Voici en quels termes ce journal rend hommage au caractère de son collaborateur :

« Toujours assidu à la tâche, ne reculant jamais devant le labeur, il donna à tous l'exemple de la régularité, de la vie calme et féconde du travail. Sachant se faire à tout et se plier à toutes les exigences, il apportait dans son rôle la plus complète abnégation. »

Les obsèques de M. Francis de Launay ont été célébrées mercredi, fête de la Noël, à midi, en l'église Saint-Sulpice, à Paris.

L'assistance était considérable : on y remarquait nombre de notabilités parisiennes ; tous les journaux conservateurs étaient représentés.

L'absoute a été donnée par Mgr d'Hulst, vicaire général du cardinal-archevêque de Paris, recteur de l'Institut catholique.

Hier a eu lieu, à Lille, salle des Adjudications, l'assemblée générale de l'Union artistique du Nord. Après *un rapport du trésorier sur la* situation des finances, M. Bigo, président, a mis en discussion la question d'une exposition des beaux-arts en 1890.

Voici les bases de ce projet : l'Union artistique prend à sa charge les frais de l'exposition, mais à côté de cela, une société est constituée ; chaque souscripteur s'engage, jusqu'à concurrence d'une somme de 100 fr., à couvrir les risques de l'exposition, la Société ne demande à la ville que la jouissance du Palais-Rameau, sans réclamer de subvention.

Ce projet a reçu l'approbation de l'assemblée et, à l'unanimité, les membres présents ont chargé le bureau de la Société d'en poursuivre la réalisation.

M. Duthil a fait ensuite une conférence très intéressante sur l'*Enseignement artistique en province*, qui sera reproduite dans le bulletin de la Société.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Dimanche, 29 décembre, quatrième exposition partielle au local de la Société : *La Petite Hirondelle*, chez M. Louis Wyseur, 138, boulevard de Beaurepaire. Exposant, M. Louis Delfortrie.

— Dimanche 29 décembre, première exposition colombophile chez M. Duthoit, rue de l'Epeule. On exposera les pigeons de M. Willem et de M. Carlos Wilfart.

— Dimanche prochain, 29 décembre, 4e exposition de pigeons-voyageurs chez M. D. Desfontaines, 127, rue de Tourcoing.

Exposants : E. Herman, V. Vroman, H. Frady, et Louis Declercq.

Quelques beaux sujets y seront exposés, et les jeunes amateurs sont invités à aller les visiter pour développer leur savoir en matière colombophile.

— La société le *Pigeon roubaisien* fera sa cinquième exposition partielle en son local, rue d'Inkermann, 176, chez M. Louis Deregnaucourt ; les exposants sont MM. Auguste Calonne, Jules Renard, Pierre Lecomble, Louis Béghein.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Préfet de la Gironde contre préfet du Nord

Une curieuse affaire va être plaidée d'ici peu devant le tribunal civil de Lille : la cause s'appelle « préfet de la Gironde contre préfet du Nord ».

Voici les faits qui y ont donné lieu. En 1839, un sieur Provost, originaire du Nord, fut frappé d'aliénation mentale au cours de son congé militaire à Bordeaux. Il fut interné à l'asile d'aliénés de Cadillac (Gironde) et l'autorité militaire paya sa pension jusqu'en 1841, époque de sa libération du service militaire.

A partir de cette date jusqu'en 1884, *année de sa* mort, Provost resta à l'asile à la charge du département de la Gironde.

C'est il y a quelques années seulement, que le préfet de ce département observa que les frais d'entretien de l'asile devaient incomber au département du Nord, dont Provost était originaire, et qu'il adressa au préfet du Nord une réclamation en paiement de 18,000 francs environ. A cette réclamation, il fut répondu par une fin de non-recevoir absolue.

Le préfet du Nord oppose en effet à la demande de son collègue la proscription de cinq ans établie par l'article 2.276 du Code civil pour toutes sommes payables par année ou à époques fixées.

Mais le préfet de la Gironde prétend que cette courte prescription ne peut s'appliquer en l'espèce; le département de la Gironde, en payant pour le compte du département du Nord, dont il était d'ailleurs le co-débiteur, s'est fait le gérant d'affaires de ce dernier, et de là est née une créance ayant un caractère tout différent de la créance qu'avait l'asile de Cadillac envers les deux départements. A cette nouvelle créance est applicable seulement la prescription de trente ans ; en conséquence, le préfet de la Gironde retranche de sa demande ce qui est atteint par cette prescription et réduit ses prétentions à une somme d'environ douze mille francs. C'est sur cette question de prescription que portera la discussion.

Tribunal correctionnel de Lille

L'affaire de l'asile d'Armentières

Nos lecteurs se souviennent que dans les premiers *jours du mois de mai dernier, nous avons relaté la* mort d'un pauvre fou qu'on avait douché avec de l'eau bouillante, à l'asile d'Armentières.

Cette triste histoire vient d'avoir son épilogue aujourd'hui devant le tribunal correctionnel.

M. le docteur Castiaux, médecin-légiste, a déclaré que l'aliéné Grimard avait été placé dans une baignoire où l'eau n'était pas versée d'avance.

*Il est bon de faire connaître ici comment sont ins*tallées les baignoires qui servent à l'asile d'Armentières. Le cuvier est de forme ordinaire. L'eau qui doit le remplir arrive par un trou placé à quatre centimètres plus haut que le fond.

*Au-dessus de la baignoire se trouvent deux réci*pients, l'un à l'eau froide et l'autre à l'eau bouillante; le gardien est chargé d'en opérer le mélange dans un récipient placé plus bas, qui permet de déverser le liquide dans la cuve par le trou dont nous parlons.

La baignoire se trouve fermée par une couverture en bois, d'où la tête du patient sort. Cette couverture a pour but d'empêcher le suicide ou un accident.

Comme M. Castiaux l'a déclaré, Grimard avait été placé dans une baignoire où l'eau n'était pas versée et c'est l'eau bouillante qui n'a pas été mélangée qui a brûlé le malheureux.

D'après le rapport de l'honorable médecin-légiste, Grimard avait reçu jusqu'au-dessus du ventre les brûlures les plus graves. Ces blessures, du quatrième degré, se faisaient surtout remarquer aux parties génitales, aux cuisses, aux fesses. La plante des pieds était intacte; le contraire existait pour la face dorsale.

Ce dernier point indique que Grimard avait les pieds appuyés sur la baignoire de chaque côté du trou et explique les brûlures très graves des parties indiquées plus haut.

Voici maintenant la déposition de l'inculpé Théodore Wilhems, âgé d'une quarantaine d'années, domicilié à Armentières, accusé d'avoir, le 3 mai, commis un homicide par imprudence.

Détail important à noter et qui est loin d'être en faveur de l'administration : Wilhems, qui était ouvrier de fabrique de son état, est entré au service de l'asile d'aliénés le 9 avril 1889 et était placé, en qualité de surveillant dans la cour des agités.

Le 23 avril, M. le directeur de l'établissement le désignait pour les fonctions de baigneur.

Le 3 mai un nouveau pensionnaire, le malheureux Grimard, était admis à l'asile et ordre était donné à Wilhems *de lui faire prendre un bain à deux heures* et demie de l'après-midi.

Wilhems prépara son bain et s'en fut chercher le pensionnaire; il réclama même l'aide de son collègue Feutrier, préposé à son ancien service, et ces deux hommes *placèrent Grimard dans la baignoire.*

*C'est après le départ de Feutrier que Wilhems ou*vrit le robinet, et, par une erreur inconcevable de la part du baigneur, lâcha l'eau bouillante avant d'avoir été mélangée.

Wilhems, aussitôt le tour de robinet donné, lava trois autres baignoires, et ce n'est que cinq minutes après qu'il s'aperçut que le pauvre fou était en proie *à d'horribles souffrances* ; il ouvrit alors le couvercle et le malheureux Grimard fut rapporté dans son lit, où il mourut quelques instants après.

L'administration a été justement blâmée par l'honorable président. D'après l'aveu des ex-gardiens, le directeur ne mettait en effet qu'un seul thermomètre à la disposition des baigneurs pour deux énormes salles assez distantes l'une de l'autre.

Le tribunal a condamné Théodore Wilhems, coupable d'homicide involontaire, à un mois de prison et 25 fr. d'amende.

Quant au docteur Dubiau, au fond le véritable coupable, il continue à jouir de toute la faveur du gouvernement. *C'est le cas de dire que les petits pâtissent* toujours des sottises des grands.

La souscription Faidherbe.— *Comité Roubaisien.*— Voici la 88e liste :

88e liste. (Etablissement Emile Roussel). — François Mulliez, J. Ravesteyn, Emile Hazebrouck, ch. 0,50. Camille Nys, Henri Catteau, J.-B. Hennebick, Adolphe Dejaeytydt, ch. 0,20. Th. Mulliez, 2. Edm. Mulliez, 0,50. Victor Mulliez, 0,25. Louis Terlin, 0,20. A. Boucau, 0,25. Paul Despierre, 0,45. E. Leveaux, C. Lambert, De Meulemeester, J. Lesaffre, L. Provin, F. Dotselaer, A. Caby, A. Comblez, ch 0,50. Ch. Duchesne, C. Desobris, ch. 0,20. Léon Allain, G. Weert, 0,10. L. Houzé, 0,25.

F. Declercq, 5 fr. Eloy Mollin, 0,20. Mollin père, 0,10. Emile Mollin, Detournay, chacun 0,20. Duhayon, 0,10. Werbraquier, 0,20. L. Beirain, 0,10. L. Débuc, 0,25. Detombe, Brocard, chacun 0,10. Alfred Desobry, 0,20. Bozon, 0.10. Baudart, 0,15. Claus, 0,10. Delespaul, 0,20, Duvinage, 0,10. Gesquer, 0,20. Bieburgt, 0,10. L. Devos, 0,50. A. Derome, 0,05. L. Dubar, 0,25. J. Deronne, 0,15. Dauwers, 0,20. P. Tack, 0,30.

A. Voreux, 0,10. A. Desobry, 0,20. D. Delcroix, A. Hennebicq, ch. 0,10. X., X., ch. 0,50. H. Fourmentrau, 0,10. L. Lorthiois père, L. Vandembrouck, J. Scoppens, J.-B. Duport, ch. 0,20. J.-B. Jombon, 0,15. Alp. Gheyselle, P. Rotsart, H. Lorthiois, L. Vandecostelle, J. Tiberghen, H. Wattel, ch. 0,20. J.-B. Vanconfort, Croquer père, ch. 0,20. Ch. Rapsert, 0,25. J. Telliez, 0,10. H. Lefortrie, V. Loridon, ch. 0,20.

Louis Morel, 0,50. Jules Blondeau, Joseph Mordacq, chacun 0,10. Louis Barot, 0,25. François Poulain, Pierre Talpaert, chacun 0,10. A. Declercq, 0,50. Clotaire Desobry, Louis Sagaer, chacun 0,10. Prosper Baveye, 0,50. Achille Baveye, 0,15. Henri Lebrun, 0,10. Dubus, 0,25. Moutonnier, 0.10. Espriet, 0,20. Vandeguchte, H. Barbieux, Jean Ayon, François Bury, chacu 0.10. Deschamps, 0,15. Louis Vaux, 0,10. Tiberghien, 0,20. Vandeghem, Jules Vanmeillem, chacun 0,10. Dutilleul, 0,05. Fischlin, Gustave Bayart, chacun 0,10. Chantraine, 0,20. Jules Demeyere, 0,10.

Louis Devynck, 0,10. Louis Ansar, Jules Dubus, J.-Bte Dubuisson, Achille Bereins, chacun 0,20. César Desrousseaux, 5 fr. A. Lequenne, 1 fr. G. Denutte, 0,50. A. Delaruelle, 1 fr. Oct. Messant, Ch. Ouvry, chacun 0,25. V. Bassens, 0,60. V. Duhaut, X. Crépin, chacun 0,50. A. Lequenne, 0,25. Delahaef, H. Lequenne, Procureur, chacun 0,50. Vondeghust, 0,25. Lecocq, 0,50. A. Gruart, 1 fr. Malfrère, 0,25. F. Gérard, Meurisse, Baert, Arensma, Guislin, Menhout, Barin, chacun 0,20.

Napoléon Florin, Malfait, chacun 0,20. Arensma, 0,25. Lejeune, 0,20. Dutrannoy, Terlin, Dutrieux, Virginie Jooris, chacun 0,25. P. Dupriez, Tiberghien. Lefebvre, chacun 0,50. Quensier, 0,20. Vaudeleine, Duquennes, Vendenemen, Delahousse, Kriequenel, Vereterlynck, Dessaux, Baudouin, Kindt, chacun 0.25. O. Declercq, 0.50. Delcourt, C. Renard, chacun 0.25. Vandourme, 0.20. Dubus, 0.25. Demelemester, 0.10. Robert, 0.30. Calonne, 0.25.

Blein, Vandejeghute, Gustave Devos, chacun 0,50. Derbaudringhien, Dujardin, Emmanuel, Delcampe, Bouvry, Declercq, chacun 0,25.

E. Dutrieux, Albert Dujardin, chacun 0.20. Cambier, Fontaine, chacun 0,50. Dubar, Dhaene, Collier, *Thieffry, chacun 0,25. Copians, 0,20.* Boulanger, Catteau, T. Ernest, chacun 0,25. Bassens, Tavernier. chacun 0,20. G. Lariston, Dessaux, chacun 0,50.

Deraermois 1 fr. G. Dorpe, Vanoverveld, Edmond Delaruelle, Carlier, Langrener, Herbaux, chacun 0,25. Anonyme 0,50. — Total 63 fr. 65. — Listes précédentes 8,504,77. — Total général 8,568 fr. 42.

NORD

A la dernière séance de l'Académie des sciences *morales et politiques,* M. le duc d'Aumale a donné lecture d'un nouveau fragment de son *Histoire des princes de Condé*.

Le siége de Valenciennes en juillet 1656 et l'investissement de Cambrai en 1657 y sont racontés avec *autant d'art que de compétence.*

L'Académie a remercié, à la fin de sa lecture, l'historien d'avoir bien voulu lui donner la primeur de ce beau et intéressant travail.

Nos missionnaires. — Le Père Auguste Achte de Warhem, de la *congrégation* des missionnaires d'Afrique (Pères blancs) vient de partir pour Zanzibar à destination de l'Equateur.

Il y a neuf ans que le Père Achte a quitté sa famille. Il était depuis plusieurs années à Jérusalem (maison Ste-Anne).

Le père Achte est le frère d'un père Trappiste parti l'année dernière en Chine. Un autre de ses frères est dans les missions d'Algérie.

Tous trois sont anciens élèves de l'institution Saint-François d'Assises à Hazebrouck.

BELGIQUE

A Louvain. — Après la proclamation de M. de Trooz comme membre de la Chambre des représentants, le manifeste suivant a été distribué dans toute la ville :

« Electeurs !

» Nos adversaires de tout le pays ont envahi l'arrondissement de Louvain.

» Ils ont voulu vous rendre solidaires des calomnies lancées à la face de nos ministres.

» Vous avez fièrement relevé le gant.

» Nombreux vous êtes accourus de tous les points de l'arrondissement et vous avez *infligé aux libé*raux-unis du pays entier une écrasante défaite.

» La journée d'aujourd'hui est pour nos adversaires un désastre électoral.

» L'arrondissement de Louvain a de nouveau montré son inébranlable attachement à la Religion et à la Constitution.

» Il a dit à nos adversaires :

« Nos ministres ont toute notre estime !

» Nous approuvons leur politique sage, modérée, » économe !

» Nous ne voulons pas de l'intrusion d'étrangers dans nos affaires locales ! »

» *Électeurs ! Vous avez* bien mérité de la patrie et de la cause catholique.

» Merci à vous ! L'étranger est vaincu.

Deux vols sacrilèges à Dilbeek. — Deux vols sacrilèges ont été commis à Dilbeek dans la nuit du 25 au 26 décembre. Des malfaiteurs se sont introduits à l'aide d'effraction, dans une petite chapelle dédiée à saint Antoine, située le long de la chaussée de Ninove, non loin de l'arrêt du tramway vicinal. Ils ont enlevé l'argent contenu dans le tronc et tous les objets de valeur qui leur sont tombés sous la main.

La même nuit, la chapelle dite « Se Magdalena's Borrems » a également été visitée. Des traces de pas relevées à proximité des deux chapelles ont permis de constater que ces vols ont été commis par les mêmes individus. La police les recherche activement.

L'« influenza » règne à Bruxelles et n'épargne personne. N'a-t-on pas dû l'autre nuit, relever la garde du Parc où douze hommes sur dix-huit avaient été frappés au point qu'ils n'ont pu emporter leurs armes.

L'effectif des soldats valides est tellement réduit à la caserne des guides qu'il a bien fallu décommander un certain nombre de services. Cette situation est à peu près la même au régiment des carabiniers et des grenadiers.

L'« Influenza » sévit à Namur.

L'école des pupiles a été licenciée.

Par mesure de précaution, au collège la Paix, on a avancé les vacances de la nouvelle année. Les cours recommenceront le 8 janvier.

La situation dans le bassin de Charleroi. — Charleroi, 27 décembre. — Les industriels sont vivement émus des grèves qui viennent de se déclarer au pays de Charleroi.

Tous les ateliers, hauts-fourneaux et verreries devront chômer faute de charbon.

Déjà les importantes usines de la Providence, à Marchiennes, sont arrêtées depuis mardi.

L'Etat a fait un pressant appel aux divers charbonnages belges afin d'être certain d'obtenir la quantité de charbon nécessaire pour assurer son service de transport.

Cet appel a été vain. Si la situation actuelle se maintient, il est à craindre que beaucoup de trains ne puissent plus marcher.

Les grévistes sont calmes.

Voici les établissements où la grève est pour ainsi dire générale : Au Mambourg, à Charleroi ; Sacré-Madame, à Dampremy; Pays-de-Liège et Poirier, à Montigny; Rochelle, à Dour; Bayemont, à Monceau; Amercœur, à Jumet; Grand-Conty et Falnuée, à Gosselies; Trieu-Kaisin, Gouffre et Carabinier, à Châtelineau; Houillères-Unies, à Gilly; Marcinelle-Nord, à Marcinelle; Nord de Charleroi, à Roux; Courcelles-Nord, à Courcelles.

Il y a environ 15,000 ouvriers en grève.

Si ce mouvement s'étendait dans le Centre et au Borinage, ce serait une véritable catastrophe.

Les industriels ne cachent pas leurs craintes.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX — Déclarations de naissances du 27 décembre.* — Desplanques, rue d'Estaing, cour Bonnel, 8. — Julien Verbrugghe, rue de Jemmapes, cour Cruybeck, 1. — Emile Liagre, rue de l'Epeule, 241. — Paul Terryn, rue des Parvenus, 22. — Clémence Verbeke, Hôtel-Dieu. — Augusta Dejonghe, Hôtel-Dieu. — Georges Dumortier, Hôtel-Dieu. — Mélanie Cuypers, rue Turgot, cour Duforest, 5. — Arthur Adrienssens, rue Duflot, 31. — Louise Florent, rue de Tourcoing, 1er cour Flipo, 16. — *Déclarations de décès du 27 décembre.* — Marie Desmasures, 65 ans, rue de Leuze, 47. — Marie Jaudeau, 35 ans, filateur. rue de Beaumont, filature Amédée-Prouvost. — Vanhulle, présenté sans vie, rue Meyerbeer. — Sophie Castelain, 90 ans, aux Petites-Sœurs des Pauvres. — Martin Horn, 2 mois rue Franklin. — Philomène Torck, 5 ans, rue Dessaix, 63. — Rosalie Sory, 29 ans, Hospice. — Emile Leplat, 1 mois, Grande-Rue, cour Loridan, 13. — Pharaïlde Vandecapelle, 66 ans, Hôtel-Dieu.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 27 décembre. — Marie Dethoor, à la Croix-Rouge. — Marguerite Verbeke, rue du Cimbale. — Léon Labit, à la Croix-Rouge. — Berthe Bernard, rue de Paris. — *Déclarations de décès du 27 décembre.* — Marguerite Duremont, 11 mois, rue du Jambon. — Marie Delporte, 1 mois, rue du Tilleul.

FAITS DIVERS

Ce que doit être un journal. — Louis Veuillot dans une lettre à Dom Pitra en 1847, demandait à cet éminent religieux des articles *lestes et pimpants* même quand ils traitent d'infolio latins (il s'agissait *de variétés consacrées aux Bollandistes*). Dom Pitra n'ayant pas répondu au désir de l'immortel rédacteur de l'*Univers*, celui-ci lui écrivit :

» Permettez-moi de vous dire que le feuilleton a paru trop technique et trop savant. Il faudrait, si vous donnez une suite, vous accommoder davantage à l'infirmité des lecteurs ; autrement, la clameur serait générale et défendrait les coffres de M. Taconnet (propriétaire de l'*Univers*) contre toutes mes requêtes. Il n'y a qu'un art pour le journaliste, c'est d'épargner au lecteur toute contention d'esprit. Songez toujours que le journal n'est ni un traité, ni une dissertation, ni même une lecture. C'est une conversation dans l'embrasure d'une fenêtre ou à table, au milieu du bruit. »

Gants empestés. — De Saint-Pétersbourg on signale une mort bien étrange : Mlle S..., habitant la ville de Minsk, ayant mis, pour se rendre en soirée, une paire de gants dits : « à la Sarah-Bernhard », sentit au bout de quelques instants de fortes *démangeaisons aux bras.*

Le lendemain les mains et les bras se couvrirent de plaies et les médecins appelés par les parents de la jeune fille constatèrent un empoisonnement du sang. Une semaine plus tard, Mlle S... mourait dans d'horribles souffrances.

On suppose que l'animal dont la peau a servi à faire la malheureuse paire de gants, était malade de la peste.

Saisissement mortel. — On mande de Nantes : Avant-hier, M. Gobin revenait de Vertou à la Haie-Fouassière, portant sous le bras son fusil chargé et armé. Le chien s'abattit et la charge lui broya le pied droit. Le blessé fut transporté chez lui en civière.

Quand elle le vit en cet état, sa belle mère éprouva un tel saisissement qu'elle tomba raide morte.

THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : L. Béquet. — Dimanche 29 décembre. — Bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h. 1/2. Lundi 30, bur. à 7 h.3 rid. à 8 h. 1/4. Immense succès. *Avec le concours de* : LES OMER'S, clowns excentriques dans leurs créations ; Mlle Suzanne d'Orange, 1er sujet du théâtre du Châtelet ; Mlle Lecerf, 1re danseuse étoile et tout le corps de ballet et la troupe du Théâtre de Roubaix. — Le matériel étant loué pour Marseille, dernières représentations : LE PIED DE MOUTON, grande-féerie en 3 actes et 18 tableaux, par Cogniard frères et Crémieux. — Quatre grands ballets. Deux grandes pantomimes. Grand défilé des Arts (300 personnes). — Prix des places ordinaire.

THEATRE DES MENUS-PLAISIRS. — Rue Cugnot, 6, à l'Epeule. — Direction : M. E. Desmettre. — Dimanche 29 décembre 1889. — Bureau à 6 h. — Rideau à 6 h. 1/2. — Représentation extraordinaire : LE FILS DE LA FOLLE OU L'HONNEUR D'UN NOM, drame en cinq actes, dont un *prologue par M. Gabriel Hugelman.* — UNE FETE AU VILLAGE, opérette en un acte. La salle sera chauffée. Prix des places : Stalles 0,75 cent. ; premières, 0,60 ; secondes, *0,50 : troisièmes* , 0,30 centimes.

LE PATIN

Vous connaissez tous plus ou moins le patin et je crois parfaitement inutile de vous le décrire. Je me contenterai de vous engager de préférence à prendre des patins américains, parce qu'ils s'attachent sans courroies et fatiguent moins le pied, seulement il faut que vous soyez chaussé de bottines à lacets et non de bottines à élastiques qui se prêtent trop aux mouve*ments* du pied et par conséquent ne maintiennent pas assez la cheville. Malgré ce choix il reste une grave question à résoudre. Doit-on choisir une lame avec ou sans cannelure? Les avis sur ce point se partagent à l'infini et se contredisent presque tous. Je me garderai bien de les passer en revue, préférant en cela m'en rapporter à ma propre expérience de patineur endurci ! Pour la translation en ligne directe, je préfère la lame unie qui me cause moins de fatigue en me donnant beaucoup plus de rapidité. Pour les poses et les *figures qui constituent* l'art du patineur, je préfère absolument la lame cannelée avec laquelle on décrit mieux et plus sûrement des courbes rapides et des spirales serrées. Du reste, je n'insiste pas sur ce point, car la théorie qui suit vous montrera le bien fondé de ces préférences.

Lorsque, les patins solidement fixés au pied, vous êtes parvenu à vous tenir d'une *façon stable* sur les lames, et à marcher sans craindre les entorses, vous placez vos pieds en équerre, comme un simple soldat, puis, jetant le corps sur la jambe gauche que vous chassez en avant, vous donnez du pied droit une poussée sur la glace. Quand la force de la propulsion due à cet élan se ralentit, vous ramenez en avant la jambe droite, suspendue en arrière, vous la chassez sur la glace en portant sur elle tout le poids du corps, et vous donnez une poussée avec le pied gauche avant de le lever. Vous garderez ainsi par cet élan alternatif la progression non interrompue du mouvement de propulsion.

Après la translation en avant, vous essayerez la translation en arrière, qui s'exécute par des élans semblables avec cette différence que vous projetez beaucoup plus le corps en avant, de façon que tout son poids porte sur la pointe du pied.

Quand vous serez très sûr de votre équilibre et que vous filerez avec une vitesse respectable, alors pourra commencer pour vous l'étude de l'art du patineur, dont toutes les poses dérivent de quatre figures qui sont les *dehors* et les *dedans* exécutés en *avant* et en *arrière*.

Toute la théorie de ces figures repose sur l'emploi des *carres* du patin. Le mot est consacré bien qu'il me paraisse d'un français douteux. On donne le nom de carres aux angles formés par l'intersection des deux surfaces verticales de la lame avec la glace. Il existe donc une carre en dedans et une carre en dehors. Si, au lieu de tenir le pied bien à plat, vous l'inclinez de façon que tout le poids du corps porte sur l'un ou l'autre de ces angles, on dira que vous patinez sur la carre du dedans ou sur la carre du dehors. De là les noms de *dehors* et *dedans* donnés aux figures exécutées sur les carres.

Pour décrire un *dehors* en *avant*, vous glissez sur la carre du dehors en inclinant fortement la hanche et la tête de ce côté, de façon que la perpendiculaire abaissée du centre de gravité tombe un peu en dehors du pied, au lieu de filer en ligne droite vous suivez la circonférence d'un cercle ayant ponr centre le point sur lequel se fixe votre regard. Donc, plus vous tournerez la tête, plus vous chercherez à regarder derrière vous et plus vous rétrécirez le rayon et accentuerez la courbe. La tête et les hanches servent en un mot de gouvernail au patineur : les hanches pour décider le mouvement, la tête pour le diriger. Le jour où vous serez bien convaincu de ce principe, vous acquerrez très rapidement pour peu que vous soyez hardi, une adresse et une habileté capables de vous surprendre vous-même.

On donne le nom de *course hollandaise* au dehors en avant exécuté les deux pieds posant sur la glace, mais il reste inférieur à ce dernier en grâce et en vitssse.

Le *dedans* en *avant* diffère du dehors en avant en ce qu'il se décrit sur la carre intérieure. Comme la perpendiculaire, abaissée du centre de gravité sur la glace, tombe tout naturellement entre les deux pieds, cette figure ne présente aucune difficulté et l'élève patineur *à peine* sorti de l'*a b c* peut faire avec des dedans en avant *des courbes à très petit rayon.*

Le dehors en avant offre des difficultés mais elles deviennent bien minimes auprès de celles qu'il faut vaincre pour esquisser un *dehors* en *arrière*. Il demande beaucoup de résolution et de hardiesse, car le poids du corps, complètement projeté en avant, doit porter non seulement sur la pointe mais encore sur la carre du dehors du patin, qui n'a de la sorte que très peu de contact avec la glace, et dont la courbure plus accentuée à cet endroit rend l'équilibre du patineur assez éphémère.

Le *dedans* en *arrière* offre les mêmes facilités que le dedans en avant du moment que le patineur sait aller à réculons Comme pour l'avant, on peut décrire des dehors et dedans en arrière sur les deux pieds ensemble, mais l'élan se prend moins bien et l'aplomb sur la carre se garde difficilement.

Je ne parle pas dans ces divers exercices de la position à donner aux bras, la considérant comme tout à fait facultative, dès lors que le patineur possède assez d'aplomb et de certitude dans son équilibre pour ne plus se servir de ses bras en guise de balancier. Qu'il les croise sur sa poitrine, qu'il les croise sur son dos, qu'il les mette sur la hanche les doigts en avant ou les doigts en arrière, il importe peu. A lui de choisir la position la plus commode et la plus gracieuse.

Ces dedans et ces dehors, combinés ensemble, donnent naissance à ces figures non moins nombreuses que variées, et sur la description desquelles je crois parfaitement inutile de m'étendre. Je me contenterai de vous faire remarquer, étant donné cette théorie des carres, combien est préférable le patin à lame cannelée.

A côté de cette variété de figures il en existe trois ou quatre qu'il faut tirer de pair. Je veux parler des révérences, des croisés, des sauts et des pirouettes.

On connait trois sortes de révérences : la révérence commune, la révérence en ligne droite, la révérence renversée.

La *révérence commune* consiste en un simple dehors en avant, à courbe allongée, seulement, si on l'exécute sur le pied droit, le pied gauche au lieu de rester levé, se pose derrière le pied droit, en ne portant sur la glace que par l'extrémité du patin.

Pour faire la *révérence en ligne droite*, on pose, l'élan donné, les deux pieds sur la glace sur la même ligne ou tout au moins sur deux lignes parallèles, les *pointes* complètement en dehors, les talons en face l'un de l'autre, la poitrine en avant.

Dans la *révérence renversée*, les pieds doivent être un peu tournés, les pointes inclinées légèrement vers l'arrière, de sorte que le patineur décrit une portion de circonférence au centre de laquelle il tourne le dos.

Les *croisés* sont des dehors en avant ou en arrière dans lesquels, pour reprendre l'élan, on fait passer devant ou derrière la jambe qui supporte le corps, celle qu'on tenait suspendue.

Les *sauts* rentrent intimement dans l'art du patineur, parce qu'il a souvent besoin soit de franchir un obstacle, soit d'éviter une crevasse, soit de changer subitement de position. Ils se font en fléchissant les jarrets et en las raidissant ensuite brusquement.

Pour terminer les volutes qu'il trace sur la glace, le patineur émérite fait une *pirouette*. Pour cela il abandonne la carre sur laquelle il glisse, tourne sur la lame à plat, le corps tenu droit, les mains sur les hanches, puis, quand il sent que le mouvement giratoire va prendre fin, il pose sur la glace la pointe de son patin qu'il tenait, depuis le commencement du mouvement, au-dessus de celui qui fonctionne.

Un des exercices les plus jolis est certainement la description d'un 8 ou même d'un 3. On peut tenir pour un maître ès patin le patineur qui esquisse bien les figures, car elles demandent une grande connaissance des dehors et des dedans, soit en avant et en arrière ainsi que des croisés.

Lorsque l'on se réunit plusieurs jeunes gens et jeunes filles, on peut glisser un *quadrille. Cet exercice,* extrêmement gracieux, force pour les avant-deux et la chaîne des dames à exécuter des mouvements en avant et en àrrière ainsi que des dehors.

Comme vous pouvez vous en rendre compte par tout ce qui précède, tous les coups de patin sont invariablement symétriques et circulaires, donc le patineur ne peut rompre brusquement leurs *contours* et par conséquent écrire son nom ou même une seule lettre de l'alphabet. En outre, pour tracer une lettre, il faut au moins deux élans, et le premier épuisé on ne peut reprendre le second qu'en posant sur la glace le pied qui n'a pas fait le premier tracé. Ceux-là seuls qui ne savent pas patiner peuvent croire encore à ce prétendu tour de force, qui n'est au demeurant qu'une vieille histoire mise en circulation par quelque badaud et trop complaisamment racontée par des auditeurs un peu bien naïfs.

Il peut se faire pour beaucoup de raisons que l'on ait à s'arrêter en pleine course. On connait deux manières de prendre l'arrêt. La première consiste à poser les deux pieds sur la glace en enlevant brusquement les pointes, de façon à porter tout le poids du corps sur l'angle postérieur de la lame qui s'enfonce alors *dans la glace*. En grande vitesse cet arrêt, complètement instané, présente les risques d'une chute sur les reins. Il vaut mieux faire vivement volte-face par une demi-pirouette, et poser immédiatement un des pieds en travers de l'impulsion donnée en faisant mordre une des carres, on obtient ainsi un arrêt solide, c'est-à-dire n'occasionnant pas de chute.

Frédéric DILLAYE.

LES SIGNES RÉVÉLATEURS DU CARACTÈRE

I

La Physiognomique

La détermination du caractère de l'*homme* d'après la physionomie est vieille comme le monde, Il suffit, pour s'en convaincre, de relire les proverbes de Salomon et plusieurs autres livres bibliques : « On connait une personne à la vue, dit l'Ecclésiastique (XIX, 26, 27), et on discerne à l'air du visage l'homme de bon sens. Le vêtement du corps, le ris des dents et la démarche de l'homme font connaître ce qu'il est. » Cet art d'observation, fort en honneur chez les anciens, attribuait une grande importance à la forme du visage pour livrer, à première vue, le secret d'une personnalité, et l'on cite plus d'un chef de grande école philosophique, notamment Pythagore et Socrate, qui n'admettaient un nouveau disciple qu'après avoir trouvé sur ses traits la révélation de son aptitude. Hippocrate, Platon, Galien et d'autres grands esprits ne dédaignèrent point ce sujet d'étude ; Aristote composa un traité sur cette matière ; plus tard, les écrits d'Adamantius, d'Albert le Grand et d'une pleïade d'hommes de science reflétèrent à cet égard les croyances des époques où ils vivaient.

Au moyen-âge, la *Physiognomonie*, devenue chimérique au plus haut point, se trouvait mêlée à la magie, à la cabale, et faisait partie intégrante de l'astrologie judiciaire : les penchants et les actes d'un homme étaient rattachés à l'influence d'une étoile ou d'une constellation. Les sciences sérieuses se développaient alors associés au merveilleux et nombre de sciences vaines étaient plus merveilleuses encore : le temps avait renversé le trépied de Delphes, mais la *Chiromancie* lisait témérairement dans les plis d'une main l'oracle d'une destinée ; ses adeptes s'autorisaient de cette parole de Job : « *In manu omnium Deus signa posuit, ut noverint singuli opera sua.* »

Le XVIIIe siècle vit naitre Lavater. Dès lors, la Physiognomonie, déjà dégagée par le Sicilien Dalla Porta (XVIIe siècle) de ses scories cabalistiques, s'affranchit encore d'un grand nombre de dictons séculaires naïfs et de puérils analogies.

Comblé des plus riches dons naturels, à la fois poète, orateur, artiste, pourvu d'une imagination ardente et d'une exquise sensibilité, l'illustre prêtre de Zurich nous a légué un livre considérable qui resplendit à chaque page du vif éclat de la pensée et des plus hautes qualités morales. Ce livre a pour titre : *La Physiognomonie ou l'art de connaître les hommes d'après les traits de leur physionomie*. Ce n'est pas, à proprement parler, un traité sur la matière ; l'auteur a soin de déclarer qu'il n'a ni la volonté ni le pouvoir de réaliser un tout systématique, mais qu'il veut présenter de simples essais dans le but de transmettre à ses lecteurs le fruit de son expérience et d'aiguiser en

---

FLUILLETON DU 29 DÉCEMBRE 1889 — 6

DOUBLE-BLANC

PAR

FORTUNÉ DU BOISGOBEY

I

Madame — ou Mademoiselle — ne donnait pas son adresse. Rien n'obligeait Hervé à donner la sienne, en écrivant poste restante, *comme elle* l'y invitait. Elle aussi avait sans doute des précautions à prendre, puisqu'elle n'avait voulu dire ni où elle demeurait, ni comment elle s'appelait. Un rendez-vous aux Tuileries ou au parc Monceau ne compromettrait personne.

Après on verrait.

Ce fut le parti auquel s'arrêta le futur mari de Mlle de Bernage. La prudence n'était pas sa qualité *dominante*, mais il *ne manquait* pas de jugement et il était, nous l'avons dit, résolu à se conduire avec sagesse.

Il crut avoir trouvé le moyen de tout concilier et il se promit d'envoyer, le lendemain matin, la réponse demandée.

La nuit porte conseil et il la rédigerait mieux quand il aurait dormi.

Il se mit donc en devoir de se dévêtir, avant de procéder à sa toilette de nuit, et commença naturellement par ôter son pardessus, qu'il n'avait pas pris le temps d'enlever en arrivant, puis son habit noir qu'il avait endossé à sept heures du soir pour aller dîner à son cercle.

On a beau être accoutumé à porter le harnais mondain, il arrive un moment où on n'est pas fâché de s'en débarrasser.

Hervé jeta le sien sur un fauteuil. Il n'était pas de ceux qui ne se déshabillent jamais sans plier avec soin les vêtement qu'ils quittent et, de plus, il avait cette nuit-là, d'autres soucis en tête. Mais il fut bien étonné de voir tomber de la poche de poitrine de cet habit un carnet en cuir de Russie.

Hervé n'en avait jamais possédé un pareil.

Il serrait ses billets de banque dans un porte-feuille qu'il laissait le plus souvent au fond d'un des tiroirs de son secrétaire — surtout depuis qu'il avait gagné au jeu — et il était sûr de n'avoir pris sur lui, la veille, qu'une vingtaine de louis dans le gousset de son gilet.

Ils y étaient encore, presque au complet, car il n'en avait dépensé que deux ou trois, y compris celui dont il avait fait cadeau à son compatriote Alain.

On ne l'avait pas volé au bal, mais d'où lui était venu ce carnet qui se trouvait dans sa poche ?

Il n'y était pas tombé du ciel.

Qui l'y avait mis ?

Et comment avait-on pu lui mettre, sans qu'il s'en aperçût ?

Les filous à Paris sont d'une dextérité sans égale, mais ils emploient leur adresse à vider les poches et non à les emplir.

Hervé s'épuisait à chercher l'explication de ce phénomène.

Il alla jusqu'à se demander si ce n'était pas le domino blanc qui avait exécuté ce tour de passe-passe. Dans quel but ? Il ne s'en doutait pas et il allait se décider à en finir avec les suppositions en ouvrant tout bonnement le carnet, lorsque le souvenir de la bousculade du corridor des troisièmes loges lui revint tout à coup à l'esprit.

Ce fut un trait de lumière.

Hervé se rappela que le voleur poursuivi s'était jeté sur lui en le prenant à bras le corps, et que l'étreinte avait duré quelques secondes.

Il comprenait maintenant que cet homme avait profité de ce contact prémédité pour se défaire de l'objet qu'il venait d'escamoter dans la poche d'un monsieur.

Le drôle, s'attendant à être pris, s'était débarrassé du corps du délit. Si on l'eût arrêté, il aurait nié et ceux qui l'auraient fouillé n'auraient rien trouvé sur lui.

Le truc est connu, mais il peut réussir, surtout quand celui qui l'emploie n'a pas d'antécédents judiciaires.

Et c'était peut-être le cas.

— Parbleu ! dit entre ses dents Hervé, voilà un habile coquin et encore plus hardi qu'habile puisqu'il a eu l'audace de me guetter à la sortie du bal et de me suivre jusqu'à ma porte. Il avait résolu de me reprendre le butin dont il m'avait chargé sans ma permission, et je commence à croire que si ce brave Alain n'était pas survenu j'aurais passé un mauvais quart d'heure.

Mais tout est bien qui finit bien, et il ne me reste plus qu'à aller conter ma mésaventure au commissaire de police en lui remettant ce carnet en cuir de Russie... à moins que je n'y trouve l'adresse du propriétaire... Mais quel singulier portefeuille !... il n'est pas de taille à contenir beaucoup de billets de mille et, avec ses fermoirs d'argent, il a plutôt l'air d'un carnet de boursier... ou d'un simple agenda... je m'étonne qu'il ait tenté un voleur *à la tire*... Il est vrai que ces messieurs-là pêchent au hasard et prennent ce qu'ils trouvent... et puis, c'est peut-être un livret de chèques...

Nous allons bien voir, conclut Hervé en décrochant les agrafes qui bouclaient cette espèce d'étui, rélié comme un bouquin précieux. »

C'était bien un carnet, formé par une série de feuilles collées les unes aux autres et dorées sur tranche, *entre deux pochettes de cuir.*

Cela ne ressemblait pas du tout à un livret de chèques et Hervé se dit : Le voleur aurait été volé. Il croyait avoir mis la main sur une somme et il n'aurait trouvé que du papier blanc. J'imagine que le monsieur qu'il a dévalisé ne pleurera pas la perte de cet agenda... et me voilà dispensé de faire une visite au commissaire de police. L'objet ne vaut pas que je prenne la peine de me déranger... à moins que je n'y trouve l'adresse de son propriétaire,.. auquel cas, je le lui renverrai par la poste.

Et il se mit à feuilleter les pages.

Sur quelques-unes étaient inscrits des chiffres alignés comme des lettres et séparés par des points ou par des signes, absolument comme dans les annonces qu'insèrent certains journaux et qui ne peuvent être comprises que par la personne qui possède la clef de cette cryptographie.

— A coup sûr, pensa Hervé, ce n'est pas un homme d'affaires qui a pris ces notes. Ces gens-là ne perdent pas leur temps à combiner des écritures incompréhensibles. Mais je commence à croire que je ne découvrirai pas ce que je cherche.

En continuant à tourner les pages, Hervé en trouva deux où on avait tracé des lignes qui avaient l'air de former des plans topographiques.

Ces lignes s'entre-croisaient à angle droit comme les rues qu'elles figuraient sans doute, et elles étaient accompagnées de légendes écrites en caractères intelligibles, mais très incomplètes.

Ainsi, sur l'un des plans, on lisait ces mots tronqués : *Zach. — Huch*, et sur l'autre : *Bagn. Pl.-Eg.*

Sur un troisième et un quatrième feuillet, il y avait deux dessins au trait représentant l'un l'intérieur d'une chambre, l'autre un jardin planté d'arbres.

Une petite croix était marquée à la plume sur chacun des croquis, et certainement ces croix n'avaient pas été mises là pour rien. Hervé supposa qu'elles indiquaient des places où on avait caché quelque chose ; mais quoi ?... et où étaient situés cette chambre et ce jardin ? Impossible de le deviner, et comme d'ailleurs il ne songeait pas à se mettre en quête de ces cachettes hypothétiques, il allait refermer ce carnet plein de problèmes qui ne l'intéressaient pas, lorsqu'il avisa, dans une des poches de cuir, un bout de papier qu'il n'avait pas aperçu tout d'abord et qu'il eut quelque peine à en extraire.

Ce papier était une lettre pliée en quatre et écrite en très bon français, d'une écriture très fine et très nette.

Le secret devait y être et Hervé ne se fit aucun scrupule d'en prendre connaissance.

Il lut ceci :

« Mon cher *associé* — le mot associé était souligné — vous m'avez cru mort depuis dix ans, mais les morts ressuscitent quand on ne les a pas bien tués. Je viens d'arriver à Paris, tout juste à temps pour vous rappeler que vous n'avez pas tenu tout ce que vous m'aviez promis. Dans huit mois, je n'aurai plus barre sur vous ; c'est pourquoi je suis pressé d'en finir. Il me faut trois cent mille francs en échange de la preuve que vous savez et que j'ai précieusement conservée. Trois cent mille francs pour vous, c'est une bagatelle, et dès que je les tiendrai, je quitterai de nouveau la France pour n'y jamais revenir. Je ne veux plus me présenter chez vous, pour des motifs que vous devinez. Je vous invite donc à m'indiquer un endroit où nous nous aboucherons — non pas un endroit désert, où chacun de nous pourrait craindre que l'autre ne lui fit un mauvais parti, mais un lieu public, un théâtre, par exemple, où nous pourrions causer tranquillement dans une loge, ou dans un coin. Vous aurez soin d'apporter la somme en une traite à mon ordre sur une bonne maison de New-York ou de Boston, à votre choix. En billets de banque, elle tiendrait trop de place dans votre poche et dans la mienne. Moi, j'apporterai la preuve qui n'en tient pas plus qu'une traite. Donnant, donnant. Quand ce sera fait, nous nous quitterons bons amis comme autrefois et vous n'entendrez plus parler de moi.

« J'attends votre réponse d'ici à quarante-huit heures, à l'hôtel où je logeais autrefois et à mon ancien nom que vous n'avez certainement pas oublié, pas plus que je n'ai oublié la date du 24 octobre 1860... Dix ans bientôt !... comme le temps passe !

» A bon entendeur salut ! Rapportez-moi cette lettre.

» Sans rancune » ! avait ajouté, en guise de signature, le rédacteur de ce billet doux. Et c'était tout.

Hervé entrevoyait déjà la vérité. Evidemment, il s'agissait d'une tentative de chantage. L'auteur de la lettre était un coquin et le monsieur qu'il menaçait ne valait pas mieux que lui. Quelle mauvaise action avait-il commise ? Il était difficile de le deviner, mais il fallait qu'elle l'eût largement enrichi, puisque l'autre tarifait à trois cent mille francs le prix de son silence.

Et il était naturel de supposer que le propriétaire du carnet ne s'aviserait pas de réclamer une pièce si compromettante. Il avait été très imprudent de ne pas la détruire, et il aurait mérité qu'elle tombât entre les mains d'un troisième larron qui en aurait abusé pour l'exploiter. Son nom ne figurait ni dans la lettre, ni sur l'agenda, mais les maîtres chanteurs sont bien fins et en ce temps-là, déjà, ils foisonnaient à Paris.

Hervé de Scaër, aurait fait œuvre d'honnête *homme en avertissant la police,* mais il n'y songeait guère. Il ne pensait qu'à expliquer cette aventure bizarre. Il supposait que le monsieur volé avait choisi le bal de l'Opéra pour y rencontrer l'homme qui lui avait demandé un rendez-vous. Un filou était survenu, l'avait dévalisé sans le connaître et s'était débarrassé de l'agenda avec d'autant moins de regrets qu'à la dimension et au poids de cet agenda, il avait jugé qu'il n'y trouverait ni or, ni billets de banque.

FORTUNÉ DU BOISGOBEY.

(*A suivre*).